

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

Vol. VII.

MONTRÉAL, JANVIER 1889.

N° 9.

SOMMAIRE

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection de municipalités scolaires — Nominations diverses, etc — Règlements scolaires, etc.—**PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT :** L'autorité doit être raisonnable — Les méthodes analytique et synthétique dans la lecture élémentaire—Les Minéraux—Exercices de mémoire et de récitation — Dictées élémentaires — Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques—**PHRASES À CORRIGER, CORRECTIONS—Arithmétique.—LECTURE POUR TOUS :** " Ils ne savent pas signer, attendu leur qualité de gentilshommes " — Variétés — Pensées sur l'agriculture—**PENSÉES SUR L'ÉTUDE. — CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — ANNONCES.**

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S.

Demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu des 51 et 52 Vict., chap. 36.

Annexer à la municipalité scolaire d'Ely Nord dans le comté de Shefford, les lots Nos 24, 25, 26, 27 et 28 du 10^e rang, et les Nos 24, 25, 26, 27 et 28 du 11^e rang d'Ely Nord, faisant actuellement partie de la municipalité scolaire du canton de Roxton, dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S.

Demande de délimitation de municipalités scolaires, en vertu des 51-52 Vic., ch. 36.

Détacher de la municipalité scolaire de "Wendover et Simpson," dans le comté de Drummond, la moitié sud-ouest des lots Nos 1 et 2 du premier rang du canton de Wendover, et la moitié sud-ouest des lots Nos 1, 2 et 3 du premier rang

du canton de Simpson, dans le même comté ; de plus, détacher de la municipalité scolaire du canton de "Grantham," dans le dit comté de Drummond, les lots Nos 1 et 2 du deuxième rang du canton de Grantham, et les annexer, pour les fins scolaires, à la "ville de Drummondville," dans le susdit comté.

Les avis publiés dans la *Gazette Officielle* des 17 et 24 novembre dernier (1888), concernant les annexions à la ville de Drummondville, sont nuls.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le **LIEUTENANT-GOUVERNEUR**, par un ordre en conseil, en date du 19 décembre dernier (1888), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Beauharnois, Saint-Timothée.—M Julien Julien, en remplacement de M. Thomas Poirier, décédé.

Comté de Châteauguay, Sainte-Philomène.—M. Pierre Reid, en remplacement de M. Antoine Mallette.

Syndics d'écoles.

Comté de Jacques-Cartier, Lachine.—M. Frank Fairman, en remplacement de M. Joseph Tinning, décédé.

Comté de Saint-Jean, Saint-Luc.—MM. David Wing et William Higgins, qui avaient été élus le 31 juillet dernier (1888), mais dont l'élection n'était pas légale.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S.

Dissolution de la dissidence de la municipalité scolaire de "Saint-Antoine," dans le comté de Châteauguay.

Ordre en conseil du 22 décembre 1888.

Il a plu à Son Honneur le **LIEUTENANT-GOUVERNEUR** en conseil d'ordonner qu'attendu que les syndics dissidents de la municipalité scolaire de "Saint-Antoine," dans le comté